

RAPPEL DE PRODUITS

Le 27/01/2018

Nous procédons aujourd'hui au rappel des produits «**Fleur de sel de Guérande IGP 250 gr**» et «**Gros sel de Guérande IGP 1 kg**» qui ont été vendus dans votre magasin. Il s'avère que la saline où a été récolté le sel a produit un sel qui présente une teneur au plomb supérieur à la réglementation en vigueur.

Il s'agit des produits portant les caractéristiques suivantes :

- Produit : **Fleur de sel de Guérande IGP**

- Producteur : Adrien Bruand

- Format : 250 gr

- Numéro de lot : Tous

- Conditionnement : Sac de 250 gr

- Date de commercialisation : du 28/04/2017 Au 25/01/2018



- Produit : **Gros sel de Guérande IGP**

- Producteur : Adrien Bruand

- Format : 1 kg

- Numéro de lot : Tous

- Conditionnement : Sac de 1kg

- Date de commercialisation : du 28/04/2017 Au 25/01/2018



Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient les produits décrit ci-dessus de ne pas les consommer et de les détruire ou de les rapporter au point de vente où ils vous seront remboursés.